



## SALAIRES 2022

240 MC pour  
la France

⇒ 1,157 Milliard d'euros de bénéfices en 2021 pour le groupe.

⇒ Perspectives de croissance de marge 2022 > 10%.

⇒ +0,55€ pour le dividende par action servi aux actionnaires.

+23%

⇒ 1,8 million d'euros d'actions vendues en mars par Paul Hermelin.

⇒ Des remerciements pour les EXCELLENTS résultats financiers obtenus en 2021 adressés « à la pelle » aux salariées et salariés et de multiples satisfécits dans les médias.

⇒ **MAIS plus de 6 salariées ou salariés sur 10 zappés des augmentations individuelles !**

Les propositions actuelles de la direction dans les négociations Salaires (NAO) sont une négation méprisante de l'engagement des salariées et des salariés de l'UES et de leur rôle majeur dans les très bons résultats de 2021. Elles représentent une somme d'environ 3 millions sur les 240 millions d'euros de bénéfices :

⇒ 1,84 M€ proposés en rattrapages salariaux vs 42 M€ d'augmentations individuelles.

⇒ Titres restaurants : +15c sur la valeur faciale, soit une augmentation de 1,70%. Dont 40% à la charge du salarié ! Et seulement à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022 !

⇒ Les autres mesures ? La direction ne peut y échapper, ce ne sont pas des cadeaux !

**Les organisations syndicales se sont réunies pour revendiquer une augmentation générale et pérenne pour TOUS de 2 500 € qui préserve nos pouvoirs d'achat en cette période de forte inflation. C'est dans l'union que les salariées et salariés seront plus forts.**

Les organisations syndicales CFTD, CGT, FO, Lien UNSA, Solidaires et Usapie appellent les salariées et salariés de l'UES Capgemini à un **1<sup>er</sup> débrayage le jeudi 14 avril de 11h30 à 12h30.**

Des rassemblements seront organisés sur sites (Aix-en-Provence, Belfort, Brest, Chambéry, Cherbourg, Clermont, Issy, Lille, Lyon, Mérignac, Montbonnot, Nantes, Pau, Pérols, Pessac, Rennes, Sophia, Strasbourg, Toulouse). Précisions sur les lieux à venir.

Aux salariées et salariés qui ne pourront se rendre sur ces sites : manifestez votre soutien par une déconnexion absolue de 11h30 à 12h30.

Saisissez « Arrêt de travail 1h » en commentaires sur vos rapports d'activité.